

BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY

AUTOMNE 2020

www.choisy.fr

mairie@choisy.fr

tél. 04 50 77 41 56



LE CHOISY-LIENS

N°37-2



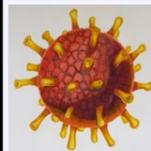
L'horloge est l'œuvre
de sainte Estelle
du XI^e siècle avec
son cadran unique
en 3^e Savoie

Bienvenue
dans notre forêt.

SAVEZ-VOUS QU'IL EXISTE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNEES UNE VERSION MINIATURE DE CHOISY AU LAC DE LA BALME ?

Entièrement entretenu et embelli au fil des ans par des bénévoles, il vous attend au **Parc des Jardins de Haute-Savoie** à côté du Lac de la Balme de Sillingy, du printemps à l'automne chaque année. Vous y trouverez également la plupart des communes d'Usses et Bornes ainsi que d'autres territoires. Une belle promenade !





Choisy, le 15 octobre 2020

Choisyliennes, Choisyliens,

Le Covid 19 a bouleversé la vie de tous, et par voie de conséquence, avec le confinement notamment, l'ouverture de la mairie et l'organisation des évènementiels habituels qui viennent rythmer la vie de la commune. Les premiers conseils municipaux ont été repoussés, la cérémonie du 8 mai et la fête des Mères et des Pères n'ont pas pu avoir lieu, la sortie avec nos aînés non plus, tout comme leurs mardis du cinéma....et ce n'est sans doute pas terminé ! La fin de cette année ne s'annonce pas mieux.

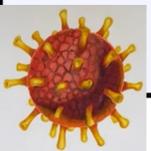
Le rythme de parution du Choisyliens s'est donc également ralenti faute d'évènements à vous raconter et d'actualité autre que les annulations et les reports....

Il a été compliqué pour les parents, les enseignants et pour nous, de gérer les périodes scolaires, notamment pendant le confinement et nous espérons que ce ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir, malgré les mesures sanitaires qui restent encore en place à l'école. Croisons les doigts pour que la situation ne se détériore pas à nouveau.

Le conseil municipal élu en mars 2020 a également connu des contraintes lourdes pour se réunir (mise en place du conseil le 23 mai !), et compte administratif et budget 2020 n'ont été votés que fin juillet au lieu de fin mars !

L'auberge avance mais là aussi « La Covid » a retardé le chantier et engendre des surcoûts; cela rend difficile le recrutement d'un bon restaurateur à l'heure où le gouvernement renforce les contraintes dans ce secteur d'activité.

Dans ce contexte difficile, je remercie tous les habitants et plus particulièrement les associations pour leur patience. Tenez bon, ne perdez pas votre dynamisme ! La commune est là pour aider les uns et les autres au besoin. Prenez soin de vous et de vos proches.



Votre Maire, Yves Guillotte



Après avoir barré la commune pendant 25 ans et mené tant bien que mal ce navire par tous les temps, Bernard Seigle pensait pouvoir enfin débarquer en cette journée du 15 mars 2020, date de l'élection du nouveau conseil municipal. Mais c'était sans compter avec un minuscule virus...et notre ancien maire a dû rester à bord jusqu'au 23 mai 2020. Nous le remercions vivement pour avoir gardé bon pied, bon œil et lui souhaitons bon vent !

Responsable publication : Monsieur le Maire
Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants
Impression : Photoplan 74600 SEYNOD ANNECY

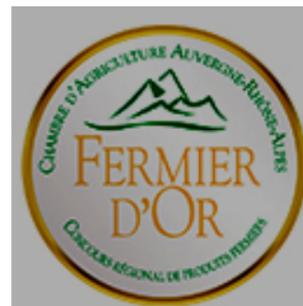
Couverture : un polypore en forêt de Choisy. Merci à Christiane Michel



Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

CONTACTS ARTISANS & SERVICES

COTE CAMPAGNE	Salon de coiffure	04 50 77 32 44
BRIN DE VERDURE	Paysagiste	06 63 45 63 93
PALOMBOT	Transports, levage, manutention	06 70 16 40 84
PL MAINTENANCE	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
ALPES TRADITION ELECTRICITE	Installations électriques	06 13 91 79 95
E.S.M. RENOVATIN	Multiservices	06 61 18 47 45
CEDO TRAVAUX	Neuf et rénovation	06 88 76 11 00
E-AMENAGEMENT E. PERNOUD	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
BATI RENOVE	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
RICHARD Jean-Pierre	Peintre	04 50 77 21 66
GRAVILLON	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
PRORENO	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
GAL	Travaux publics	04 50 77 41 98
VISIO RENOV	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
LACOTE BETEMPS	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
VARENIK OLIVIER	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
CBTP	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
PERRIN Pascal	Travaux d'étanchéité	04 50 77 42 75
3B CONSTRUCTION	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
RTP	Terrassements divers	04 50 77 43 21
TORRI Simon	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
FLECHE TAXIS 74	Toutes distances 7/7 - agréé CPAM	06 60 42 11 47
N & B HANDYMAN SERVICES	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
GRASSI Annick	Tarologue - détection aux baguettes de sourcier	06 89 52 92 00
COURTOIS Yann	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
ORATIO IMMOBILIER	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
CHOISY ETUDES	Etudes EDF-GDF, topographie	04 50 77 44 79
MARCHIONINI-BONATO Régine	Praticienne énergétique	06 40 16 72 66
CLAP & CUT	Vidéos de communication professionnels et particuliers	06 45 07 84 35
HELLEBUYCK Candice	Hypnothérapeute	06 30 57 91 97
LAVOREL Pascale	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
ENGELS Fanny & CURIEN Alan	Cabinet infirmier Libéral	07 88 69 51 46
BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent	Moniteur VTT	06 88 82 03 82



FELICITATIONS à Aurore Mossière !

qui a remporté la médaille d'or du concours FERMIER D'OR 2020 *dans la catégorie « crottins de chèvres demi-sec »

*Les Fermiers d'Or 2020 sont des agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes qui transforment une partie de leur production à la ferme. Leurs produits ont été dégustés par des jurys de consommateurs et ils ont été désignés comme les meilleurs de leur catégorie.

La Chèvrerie de Choisy

Produits laitiers de chèvre
 71, chemin des Bourgeois 74330 CHOISY
 Tél 06 70 09 98 17
 OUVERT du lundi au samedi de 16h30 à 17h30 + sur demande par téléphone. Présente au Fournil des Paysans à Mésigny le vendredi après-midi

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30-12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h-19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30
NB LA DECHETTERIE EST FERMEE LES JOURS FERIES, ET L'HIVER ELLE FERME A 17H30 AU LIEU DE 18H30							

VOS CONTACTS CCFU

CCFU – Sillingy (après la mairie) :
Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance :

04 50 77 70 74 frothea@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy (lac) :
Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lpelletier@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 77 71 17 environnement@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy (locaux à la mairie) :
Service aménagement territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urba@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy (maison des services à côté du Casino) :
Relais des assistants maternels :

04 80 73 00 22 – ram@ccfu.fr

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 17h30 à 19h,
me et sa de 14h00-15h30,

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY 04 50 77 41 56

AG. POSTALE 04 50 77 41 49

POLICE MUNICIPALE 04 50 68 89 22

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

SAMU 15

URGENCES EUROPE 112

ALLO ENFANCE 119

ALMA Maltraitudes 3977

ADMR 04 50 68 76 56

SPA MARLIOZ 04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr

CCFU www.fier-et-usses.com

DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE www.hautesavoie.fr

QUELS PAPIERS CONSERVER ET COMBIEN DE TEMPS ?

Toutes les réponses sur service-public.fr
(menu PARTICULIERS puis PAPIERS CITOYENNETE)

MEMO TRANSPORT



Lignes 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).



Pour préparer un trajet en transport en commun en Haute-Savoie, le site : www.mobicime.hautesavoie.fr contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

BON PLAN BUS

La Carte Déclic pour voyager à -50 % dans tout le département si vous avez moins de 26 ans : <http://carte-declic.cg74.fr/>

COVOITURAGE LOCAL

ET REGIONAL

movici.auvergnerhonealpes.fr

et

www.covoiturage-leman.org

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
 - chef-lieu (cimetière)
 - stade de Menulles
 - école de Véry

+ Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

Elections municipales

Depuis le 1er janvier 2019, suite à des regroupements de communes, la Haute-Savoie compte désormais 279 Mairies où les élections ont eu lieu en mars dernier dans un contexte particulier, avec contestations de certains résultats, notamment à La Balme de Sillingy. A Choisy, dans un contexte de Covid, 344 électeurs sur 1348 inscrits sont venus élire la liste unique, composée essentiellement de l'ancienne équipe. A noter l'arrivée d'Aurore Mossière, Sylvie Auroy et Norbert Chiodini.

Yves Guillotte (maire), Christiane Michel, Christian Bocquet et Jacqueline Cecon (adjoints) composent la « municipalité », nommée par le conseil municipal pour gérer la commune et la représenter, notamment en tant que délégués communautaires à la CCFU.



Vos élus par hameau

Yves GUILLOTTE	Chef-Lieu
Aurore MOSSIERE	Les Bourgeois
Christiane MICHEL	Ballaison/Very
Brigitte BARRET	Very
Christian BOCQUET	Les Mégevands
Marlène CHAFFARD	Les Mégevands
Jean BARDET	Les Mégevands
Guy PHILIPPE	Combes
Olivier COUET	Combes
Valérie STEFANUTTI	Rosière
Stéphane GREVE	Rosière
Sylvie AUROY	Rossey
Jacqueline PECORARO	Chef-Lieu
Michel SOCQUET-CLERC	Perroud
Gilbert LIENARD	Chef-Lieu
Jacqueline CECCON	Champfleury
Isabelle JOYE	Roullin
Jean-François DEPOLLIER	Roullin
Norbert CHIODINI	Les Bourgeois

QUI FAIT QUOI ENTRE COMMUNE ET CCFU ? Reportez-vous au numéro précédent du Choisylien hiver 2019-2020 en p.4

Elections intercommunales :

La communauté de communes FIER ET USSES (CCFU) s'est réunie pour le 15 juillet dernier, pour élire le président et les vice-présidents, le nouveau « bureau », avec les délégations suivantes :

Henri Carelli	maire de Lovagny	Président	Qualité de vie
Séverine Mugnier	maire de la Balme	1er vice-président	Gestion des déchets, Assainissement
Pierre Ageron	1er adjoint Sillingy	2ème vice-président	Aménagement territoire, Transition écologique
Maly Sbaffo	maire de Sallenôves	3ème vice-président	Service à la personne
Christophe Guitton	maire de Nonglard	4ème vice-président	Finances
Sylvie Leroux	maire de Mésigny	5ème vice-président	Ressources humaines, Communication
Yves Guillotte	maire de Choisy	6ème vice-président	Bâtiments et travaux
Michel Passetemps	1er adjoint La Balme	7ème vice-président	Acteurs économiques, Transports, Tourisme
Yvan Sonnerat	maire de Sillingy	8ème vice-président	Eau potable, Mobilité douce

NB les résultats des élections à la Balme de Sillingy étant contestés, la liste définitive ne sera confirmée que courant 2021

Sénatoriales

Les sénateurs sont élus **au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs**

Depuis la loi organique du 30 juillet 2003 portant réforme de la durée du mandat et de l'âge d'éligibilité des sénateurs ainsi que de la composition du Sénat, il est renouvelé **par moitié tous les trois ans**. 172 sièges étaient donc à pourvoir sur l'ensemble de la France

Le 27 septembre dernier, 5 délégués du conseil municipal de Choisy, désignés par l'ensemble du conseil au scrutin proportionnel, ont participé à l'élection des sénateurs pour les 3 sièges à pourvoir dans le département. Le **collège électoral** a été complètement renouvelé avec 90 % de conseillers municipaux, des conseillers départementaux et régionaux (élus du département) ainsi que les sénateurs sortants et les députés.

Les sénateurs sortants du département ont tous trois été réélus. Il s'agit de : **M Loïc Hervé, Mme Sylviane Noël et M Cyril Pellevat**. Vous pouvez en savoir plus sur : <https://www.senat.fr/elus.html>

Pour mémoire, les sénateurs ont les mêmes pouvoirs législatifs qu'un député, ils votent la loi et contrôlent le Gouvernement. Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer et examinent, avant l'Assemblée Nationale, les projets de loi ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales.

Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Les correspondants des journaux locaux sont à votre disposition :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

Les délégations

A chaque nouveau mandat, une fois les membres des municipalités et des bureaux intercommunaux désignés par les conseillers, il y a lieu de nommer également les délégués aux principaux organes créés pour développer et gérer des secteurs d'activité publique dont les intérêts sont communs à plusieurs collectivités. Ces délégations peuvent être données au niveau communal ou intercommunal. Voici les principales qui ont un impact sur la commune de Choisy :

SILA (syndicat mixte du Lac d'Annecy)

Nous le connaissons surtout pour l'assainissement collectif ou non (SPANC) mais il intervient aussi pour le traitement des déchets et la protection des eaux, notamment celles du lac d'Annecy. Le SILA s'occupe également de la gestion de rivières et de zones humides, dans le cadre du **Comité de Bassin Fier et Lac**. Dans ce bassin, le SILA a pris en charge les études pour la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations) obligatoire depuis 2018.

En savoir plus : <https://www.sila.fr/-Action-du-SILA-et-des-EPCI-.html>

SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Ussets)

Intervient pour gérer la qualité et la quantité de l'eau et des milieux naturels liées à la Rivière les Ussets. Est aussi animatrice de Natura 2000 dans le secteur des Ussets. Les Ussets ont désormais un PLAN DE GESTION préfectoral qui limite les quantités d'eau qui peuvent être prélevés dans les Ussets qui subissent chaque année une période d'étiage.

En savoir plus : <https://www.rivieres-ussets.com/>

SISS (Syndicat d'électricité et de Services de Seyssel)

Créée en 1921 en tant que régie, elle regroupe aujourd'hui 36 communes dont Choisy et 4 autres communes de la CCFU. Le S.I.E.S.S. a pour objet « d'exercer en lieu et place des collectivités membres, les droits résultant pour ces collectivités, des textes communautaires, des lois et règlements nationaux relatifs à la production, au transport, à la distribution, à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique, ainsi que les attributions de ces collectivités relatives au service public de l'électricité » (extraits statuts). Il a confié, par un contrat de concession, la gestion de son réseau électrique et la fourniture des tarifs réglementés de vente d'électricité à un concessionnaire : la SEM Energie et Services de Seyssel, opérateur historique sur ce territoire qui a succédé à la Régie d'Electricité de Seyssel en 2008, qui assure entre autres la distribution et la fourniture de l'électricité ainsi que parfois l'éclairage public.

<https://www.es-seyssal.com/accueil.htm>

SCoT (schéma de cohérence territoriale)

Depuis son approbation en 2014, le périmètre du SCoT du Bassin Annécien a évolué le 1er janvier 2017 et couvre désormais 4 EPCI : Communauté d'Agglomération du Grand Annecy, Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA), Communauté de Communes Fier et Ussets, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC). Les règles du SCoT s'imposent lors de l'élaboration du PLU de la commune.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux en date des 15 mars et le 28 juin 2020, et aux désignations des délégués au Syndicat du SCoT par les EPCI membres, il y a lieu de procéder à l'installation du nouveau Comité Syndical du Scot du Bassin Annécien lors de la première séance le 8 septembre 2020.

Le Comité Syndical a élu M. Antoine de MENTHON Président du syndicat mixte. Un nouveau Bureau a également été élu. Pour la CCFU, est élu 1er vice-président Pierre Ageron avec Sylvie Leroux comme suppléante.

Au cours du mandat, les élus auront notamment en charge de réaliser la révision du SCoT, le principe de la mise en révision du document ayant été voté par les élus du précédent Comité Syndical lors de la séance du 18 décembre 2019.

En savoir plus : <http://www.scot-bassin-annecien.fr/>

Participation citoyenne sur l'élaboration des lois

Vous pouvez interpeller votre député directement ou les sénateurs du département mais il existe également depuis peu **deux plateformes en ligne** pour déposer des pétitions citoyennes qui seront prises en considération selon des critères précis, notamment de nombre de signatures. **Vous pouvez également participer aux pétitions en cours.**

SENAT : <https://petitions.senat.fr/>

ASSEMBLEE NATIONALE : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/>

Source : <https://www.vie-publique.fr/>

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.



21/01/2020 Cassiopée VITTUPIER
 04/02/2020 Charli JOURDAN
 11/02/2020 Victor SAULNIER
 26/02/2020 Victoire BISCH
 01/03/2020 Hugo BOUTANG
 02/03/2020 Hugo BELLANGER COLLIN
 08/04/2020 Mélina DELAITRE
 09/05/2020 Charline CECILLON
 26/05/2020 Livio AMARAL
 05/06/2020 Candide LAPEYRONIE
 06/06/2020 Charlie RICCOBONO
 23/06/2020 Ava GIROUD MATTU
 03/07/2020 Roméo MORO
 10/08/2020 Oxana THUEGAZ
 22/09/2020 Elliott LESAGE
 30/09/2020 Louis FRANCOZ
 02/10/2020 Johanna FONTAINE

DECES

Nos sincères condoléances aux familles

05/02/2020 Marie-Zénaïde METRAL-BOFFOD
 11/05/2020 Alain GOYARD
 30/07/2020 Charles MIGUET
 03/09/2020 Thérèse SONDAZ née SOTTAZ
 10/09/2020 Henri DUCRUET
 21/09/2020 Thérèse CROSET

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

15/08/2020 Fontaine Claude et Blandin Nathalie

OCTOBRE ROSE

Aujourd'hui en France, une femme sur huit risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie. Chaque année, 54 000 nouveaux cas sont détectés et près de 12 000 femmes en décèdent. Depuis 1994 en France, Octobre Rose est une campagne annuelle qui permet de sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein, la première cause de mortalité par cancer chez les femmes, et de récolter des fonds pour la recherche médicale et scientifique.

En savoir plus :

<http://www.cancerdusein.org/association/le-ruban-rose>

La commune de Choisy s'associe comme chaque année à cette action nationale.




AGENDA

Sous réserve évolution

mesures sanitaires

11 novembre 2020

Modalités à confirmer

14-15 novembre 2020

Ventes des brioches par l'APE

Mi-décembre 2020

Marché de Noël ?????

29-30 janvier 2021

Soirées cabaret

(sur réservation, nombre de places limitées)

27-28 mars 2021

Théâtre Enfants et adultes

A NOTER

Les prochaines élections régionales et départementales auraient lieu en 2021. Mars ? L'actualité très « changeante » dicte les événements tant communaux que nationaux et tant publics que privés. Vous serez tenus au courant des modalités sur notre site ou par la newsletter mensuelle. **N'hésitez pas à vous abonner !**



CHOISY

Il y a eu neuf conseils depuis le dernier Choisylien. Voici les délibérations petites et grandes qui nous semblent intéressantes pour les habitants. Nous n'avons pas indiqué les délibérations concernant le personnel ou la gestion financière « du quotidien ».

- déclassement d'une partie du chemin rural d'Avrenay au lieu-dit « La Garrigue » pour l'extension de la carrière : il s'agit d'un déplacement provisoire du chemin. En fin d'exploitation, terres et chemin seront remis en place (conseil 23 01 2020). A noter que l'enquête publique a lieu ce mois d'octobre (reportée à cause de la COVID)
- Modification des statuts de la CCFU concernant les compétences et transfert à la CCFU de la GEMAPI (24 02 2020)
- Vote des tarifs de cantine, garderie périscolaire et centre de loisirs (24 02 2020)
- Approbation de la révision générale du PLU et instauration du droit de préemption urbain simple (24 02 2020)
- Premier conseil de la nouvelle mandature : élection du maire, détermination du nombre d'adjoints et élection, charte de l' élu local (23 05 2020) puis vote des indemnités de fonction, des délégués aux différentes instances (4 06 2020)
- Elaboration de la liste préparatoire des jurés d' assise pour l'année 2020 (4 06 2020)
- Constitution de la commission communale des impôts directs (25 06 2020)
- Délibération complémentaire sur la révision du PLU communal pour intégrer les demandes de la préfecture pour une meilleure limitation de la consommation foncière (23 07 2020)
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019, du compte administratif 2019, affectation des résultats, votes des taux 2020 de la fiscalité locale et adoption du budget principal 2020, création du budget rattaché « activités commerciales » 2020 suite à la construction de l'auberge (23 07 2020)
- Subvention 2020 de 11 500 € au CCAS (centre communal d'action sociale de Choisy) (23 07 2020)
- Désignation d'un référent SECURITE ROUTIERE auprès de la préfecture (25 08 2020)
- Adoption des subventions 2020 aux associations pour un montant total de 11 000 € (25 08 2020)
- Convention de groupement de commandes pour un système de vidéoprotection sur le territoire CCFU (25 08 2020)

FIER&USSES

QUELQUES DELIBERATIONS PRISES ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2020 :

la CCFU prend de nombreuses délibérations à chaque réunion (une vingtaine en moyenne), la plupart de gestion courante dans le cadre de ses compétences. Le 30 avril 2020 a eu lieu le vote du budget 2020. Le 15 juillet seulement, à cause de la COVID, le nouveau conseil communautaire (voir p.3 de ce Choisylien) a été installé avec la nomination du « bureau » et des délégués notamment au SILA, au SCoT, à l'EPF, au Comité de Bassin Fier et Lac, et au SMECRU. Le 27 août dernier, le conseil a délibéré sur les indemnités des élus et le pouvoirs délégués au Président, ainsi que nommé des représentants à d'autres instances telles que l'association Vélo et Territoires, la programmation LEADER etc...

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »

www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Aménagement du territoire

Bâtiment auberge et autres activités



Avec le confinement et les mesures sanitaires qui ont suivi, la réception des travaux prévue initialement pour courant août 2020 se fera début 2021. Pour ceux qui viennent au chef-lieu, vous avez pu voir que maçonnerie et toiture sont terminées et que les menuiseries extérieures sont posées. Les travaux intérieurs ont démarré.

Si tout va bien, nous aurons un boulanger/pâtissier pour l'ouverture mais nous cherchons encore un bon aubergiste en gérance, ce qui n'est pas simple avec les périodes d'ouverture/fermeture et autres restrictions mises en place dans ce secteur d'activité pour lutter contre la propagation de la covid 19.

Travaux aux Mégevands et à Rossy



Suite des travaux d'assainissement collectif du SILA tranche 2 et 3 : les Mégevands et les Parents entre juillet 2020 et mai 2021 :

Assainissement et enfouissement des réseaux publics (éclairage et télécommunications) ainsi que rénovation de certaines portions de conduites d'eau potable. Les travaux ont, là aussi, pris un peu de retard mais se passent dans de bonnes conditions. Nous remercions les habitants pour leur patience et coopération.



Travaux à Rossy, route d'Allonzier et Route d'Avrenay :

Le SIESS a décidé d'enfouir la ligne moyenne tension (20000 V) . La commune de Choisy en profite pour englober enfouissement réseaux électrique et télécommunications et changement de deux postes de transformation , ainsi que mise en place d'un point d'apport volontaire de déchets route du Poirier Rouge en remplacement- des bacs individuels.

AXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	<i>n'est plus touchée par la commune. Et compensée par l'Etat</i>		
Taxe foncier bâti	1 439 000 €	11,83 %	170 234 €
Taxe foncier non bâti	41 900 €	56,28 %	23 581 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE → CCFU		
		PRODUIT FISCAL 2020	193 815 €

APE

L'APE de Choisy c'est quoi ?

L'Association Pour les Enfants de Choisy est constituée de parents d'élèves qui organisent tout au long de l'année des manifestations. Ces manifestations ont pour but de divertir nos enfants et/ou de récolter des fonds afin que nos enfants puissent bénéficier pendant leur scolarité de nombreuses sorties ou spectacles que l'école ne pourrait pas réaliser sans notre soutien.

En 2019, qu'avons-nous fait ?

Les 5 et 6 Octobre : Une opération « Fabrication et vente de Brioches », plus de 1000 brioches vendues au total !

Les 14 et 15 décembre : Un marché de Noël dans la bonne humeur où nous avons préparé des Breedles, de nombreuses crêpes sucrées et salées. Nous avons aussi concocté un bon repas (lasagne), et animé des ateliers déco de sablés et cartes de Noël pour les enfants.

Les autres manifestations ont été annulé pour cause de crises sanitaires (loto, tombola, carnaval, kermesse) .

Les prochains événements en 2020

Ils ne sont pas encore fixés puisque nous devons nous adapter en fonction des conditions actuelles. Nous vous tiendrons très vite informés !

Les sommes récoltées grâce à la participation des parents bénévoles seront reversées aux enfants de l'école. Un énorme merci à tous ceux qui sont venus nous aider !

On a encore et toujours besoin de vous !!!

L'équipe de l'APE

Chemins Faisant

Chemins Faisant a repris ses randonnées du mardi après-midi.

Randonnées douces, dans les environs, de 6 à 8 km entre 13h30 et 16h30.

Rendez-vous en général au parking du Tornet à La Balme de Sillingy à 13h20.

Port du masque lors des rassemblements au départ et à l'arrivée. Distanciation physique pendant la rando.

Tous renseignements :

Jean Excoffier au 06 28 32 19 77

Site : cheminsfaisantchoisy.fr



Prochaine manifestation : Le 14 et 15 Novembre, les brioches sont de retour !

(format adapté aux conditions sanitaires actuelles)



Club des Anciens ?

La Covid 19 a stoppé tous les projets de 2020 dès que le confinement a été décrété et pour l'instant aucune activité n'a été reprise, même pas les après-midi de jeux à Véry.

C'est dans ce cadre que le PLU de Choisy a été élaboré (voir Choisyliens précédents) :

avec une obligation de densification de l'habitat et de limitation de l'extension urbaine dans une commune à vocation agricole. Lors de l'enquête publique, la préfecture nous a demandé de retirer des terrains qui étaient en zone constructible pour répondre à ces objectifs nationaux. Le PLU approuvé intègre donc ces suppressions ainsi que l'extension de la zone d'activités du Pont Noir.nous avons donc reçu des recours contre le PLU...à suivre.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'artificialisation des sols, il n'y a pas d'obligation de ne pas « goudronner ou bétonner à outrance » mais le règlement permet de préserver un minimum d'espaces verts pour favoriser l'écoulement naturel des pluviales et remplir nos « réservoirs » naturels que sont les nappes phréatiques.

Nos nappes phréatiques

Limiter l'artificialisation des sols (moins de goudronnage et de terrasses imperméables) permet de mieux répartir les eaux pluviales qui viennent alimenter nos nappes ; celles-ci se remplissent plus difficilement qu'avant.

La pollution des nappes phréatiques est l'affaire de tous et le récent exemple du captage d'eau potable contaminé à la Balme de Sillingy nous démontre que les pollutions accidentelles arrivent également sur notre territoire. Dans un contexte d'augmentation de la population, il est important de bien gérer une eau qui se raréfie avec les sécheresses récurrentes et de **ne pas prélever directement des quantités importantes**. La rivière des Ussets, notamment, connaît une période d'étiage en été et fait désormais l'objet d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau suivi par la Préfecture.

A savoir : DECLARATION DES PUIITS ET FORAGES

L'article R2224-22 du CGCT indique que "Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de **l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire de la commune sur le territoire de laquelle cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux.**"

De plus, l'article R214-5 précise qu'en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs. Le préleveur doit être en mesure de prouver qu'il consomme moins de 1000m³/an avec un moyen de mesure ou d'évaluation."

Ma PrimeRénov : qu'est-ce que c'est ?

Lancée le 1er janvier 2020, Ma PrimeRénov remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Elle est actuellement versée sous conditions de ressources par l'Anah. La mise en place du dispositif s'échelonne jusqu'en 2021.

Nouveau : en 2021

En 2021, Ma primeRénov sera ouverte aux **propriétaires bailleurs** et aux **syndicats de copropriété**. Le Gouvernement prévoit également que **tous les ménages puissent en bénéficier** (y compris les plus aisés – [déciles 9 et 10 de revenus](#)). **Le CITE sera supprimé.**

Ma PrimeRénov : pour quels travaux et quels montants ?

Ma primeRénov permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](#) (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de **20 000 €** pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans.

Le guide du Ministère de la Cohésion des Territoires présente de manière détaillée la liste des travaux éligibles à la prime ainsi que le montant de prime forfaitaire par type de travaux. Les montants de prime peuvent se cumuler pour un même logement dans la limite du plafond de **20 000 €**.

Source : Ministère de l'Economie : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique>

Les gouvernements passent et les noms changent...le « développement durable », terme qui date d'un rapport de l'ONU en 1980 et qui a porté nombre d'actions au niveau mondial, national et local, est désormais « usé » et le terme « développement » discutable dans un contexte de changement climatique à contenir, autant que nous le pourrions...

Notre nouveau ministère s'appelle donc « **Ministère de la Transition Ecologique** » et vous trouverez son actualité sur l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

L'écologie au cœur du "plan France Relance"

Doté de 100 milliards d'euros, soit 4 fois plus que le plan de 2008 mis en place pour répondre à la crise financière, le plan France Relance fait de la transition écologique **un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros exclusivement aux investissements verts**. Cela répond à deux objectifs :

- décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990 ;
 - soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...).
- Le plan de relance est aussi une réponse aux attentes des Français exprimées par la **Convention citoyenne pour le climat**.

Le conseil de défense écologique

En juillet 2020 « *Le Gouvernement s'est réuni en **Conseil de défense écologique** avec un mot d'ordre : commencer à mettre en place les propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Cette première étape sera suivie d'un projet de loi dédiée aux propositions de la Convention. Pour l'heure, le Conseil de défense écologique s'est focalisé sur « les sujets majeurs pour la lutte contre le réchauffement climatique » : la rénovation thermique des bâtiments, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'élargissement des aires protégées.* » (source : site du Ministère ci-dessus)

Il en est ressorti des projets de décrets sur l'interdiction de chaudières au fioul et au charbon, les chauffages en extérieur sur l'espace public et l'obligation de fermeture des portes de tous les bâtiments chauffés ou climatisés ouverts au public, une notion « d'indécence énergétique » qui devrait fixer un premier seuil à partir de 2023 et interdire les locations de logements non performants...A suivre...

En ce qui concerne l'élargissement des aires protégées, **le gouvernement a pour objectif 30 % d'aires terrestres protégées sur le territoire national** et a déjà approuvé la création de deux nouveaux parcs naturels régionaux (PNR) : le PNR Baie de Somme Picardie maritime et le PNR Mont Ventoux ainsi que la réserve naturelle nationale de la Robertsau en Alsace, dont la création s'inscrit dans l'objectif de renforcement de la protection forte (objectif de 10 %).

Et enfin, la **lutte contre l'artificialisation des sols s'intensifie** (voir Choisylien nr 36-2 Printemps Eté 2019). Notre département est particulièrement concerné par les orientations qui ont déjà été données dans les politiques d'urbanisme des 20 dernières années visant à « contenir » l'empiètement des constructions sur les espaces naturels et agricoles. Compte tenu de la pression immobilière et de la spéculation, ce n'est pas simple...

La mise en place des **SCOT (schémas de cohérence territoriale par bassin de vie)** et des **PLU (plan local d'urbanisme à l'échelle d'une commune)** font partie des outils permettant de réguler ce phénomène.

Les **PLUi (plan locaux d'urbanisme intercommunaux)** qui se mettent en place petit à petit devraient également permettre d'avoir une vision plus globale des zones à urbaniser, des zones agricoles à préserver, des zones naturelles à protéger, ainsi que des zones d'activité à développer.

Enfin au niveau régional, le **SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)** est une stratégie transversale régionale qui recoupe les thématiques : équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables et de récupération, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.



Club Loisirs

Le Club Loisirs de Choisy existe depuis 1983 et permet aux habitants petits et grands de participer à des activités sportives, artistiques et culturelles à moindre coût, dans la convivialité et la simplicité.

Les habitants peuvent ainsi partager leurs talents à travers les Ateliers des Arts et entretenir leur santé à travers les différentes disciplines sportives.

Le Club héberge aussi en son sein le théâtre adultes et enfants ainsi que la bibliothèque et le CINEBUS (séances tous les quinze jours le jeudi soir)



Après son assemblée générale début septembre, et un bilan positif pour 2019, les activités ont repris dans le respect des règles sanitaires préconisées.

Les adhérents se sont retrouvés avec plaisir dans les cours de gym, yoga, mais aussi théâtre, patchwork et autres activités des Ateliers des Arts adultes et enfants.

L'activité VTT enfants connaît un vif succès le mercredi.

Nous sommes par contre à ce jour dans l'incertitude pour les représentations de théâtre de cet hiver. Le traditionnel cabaret est prévu pour fin janvier...si les conditions sanitaires le permettent.

Un grand merci à Corinne Herleder,

qui s'est investie pendant de nombreuses années en tant que présidente du Club Loisirs et qui est depuis le début une illustre membre du Troup'Ho !

Elle laisse sa place de présidente à Brigitte Debernardi pour une année seulement. Nous attendons vos candidatures pour la remplacer dès la rentrée 2021-2022, afin que les activités puissent continuer sans interruption.

Si personne ne se présente pour la suite...le club Loisirs risque de tout simplement disparaître !!!



RECHERCHE CANDIDAT POUR LA PRESIDENCE DU CLUB LOISIRS EN 2021 !

Profil : un (une) habitant de bonne volonté, sans compétences particulières car il/elle sera secondé par une équipe : secrétaire, trésorier et membres du bureau.

Bibliothèque

HORAIRE INCHANGES mais masque obligatoire, gel à l'entrée, limitation du nombre de personnes dans le local et mise en attente 3 jours des livres en retour. Donc n'hésitez pas à venir !
(horaires p. 18)

Dans le cadre du mois du film documentaire en bibliothèques,

L'OCEAN ELECTRO sera présenté

Salle des fêtes Choisy
Jeu 19 novembre 2020 à 20h30
En présence du réalisateur

Philippe Orreindy



L'océan électro

Philippe Orreindy | Real Productions - 2015 - 52 minutes

Un compositeur de musique électro embarque sur un chalutier et rêve de se confronter aux éléments et à la tempête. Un capitaine, responsable du « Joseph Roty II » et de ses 59 marins, doit pêcher un maximum de poissons.

Deux regards sur l'océan, une rencontre, surprenante et exceptionnelle, entre la musique et l'industrie de la pêche en haute mer...

La Boîte à Livres

agencée par la municipalité dans la cabine téléphonique près de l'ancienne mairie, remplit bien son rôle depuis 3 ans !

Elle voit passer de nombreuses personnes, jeunes ou moins jeunes, qui déposent un ou deux livres, entreposent des caisses de livres, parfois même des objets insolites, rangent, trient.

C'est une vie de boîte à livres...qui aime bien ses lecteurs, et n'a par contre **aucune envie d'être une poubelle à livres et/ou à magazines en mauvais état**



Périscolaire

En janvier 2020, la mairie a recruté Mme Alison Bastard comme coordinatrice périscolaire (organisation de la pause méridienne à la cantine, garderie des matins et soirs en période scolaire, centre de loisirs Les Choisyloups).

Une nouvelle organisation a été mise en place à la rentrée 2020, avec le local mobil home et la véranda, pour ces périodes.

L'embauche de deux agents d'animation a aussi été nécessaire pour compléter l'équipe face à l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge.

Les Choisyloups

Lors des vacances d'été, les enfants âgés de 3 à 11 ans ont été accueillis au centre de loisirs de Choisy.

La thématique de cette période était « Choisy en scène !! », déclinée en trois parties :

- **Semaine 1 : Théâtre**
- **Semaine 2 : Cirque**
- **Semaine 3 : Danse**

Durant les vacances d'été, entre le lundi 6 juillet 2020 et le vendredi 24 juillet 2020, un projet des arts de la scène a été proposé aux enfants avec pour idée générale de les sensibiliser et de leur faire découvrir les richesses de l'univers du spectacle.

Nous avons souhaité qu'à travers ce thème, les enfants puissent s'exprimer, se découvrir, se mettre en valeur, oser mais surtout s'amuser, donc découvrir des sensations, des sentiments nouveaux à travers des petites représentations qui se sont organisées tous les vendredis.

L'essentiel durant ces vacances était d'installer une atmosphère qui favorise une meilleure connaissance des autres par le jeu et l'ambiance.

De grands jeux mais aussi l'intervention de professionnelles du métier du cirque et de la danse qui sont venus partager et échanger leurs compétences, connaissances ainsi que différents outils pratiques avec les enfants pour égayer ces vacances.



Rappel des dates d'ouverture du centre de loisirs :

Vacances de la Toussaint : du 19 octobre au 23 octobre 2020

Vacances de Noël : FERME

Vacances de Février : du 8 Février 2021 au 12 Février 2021

Vacances d'Avril : du 12 avril 2021 au 16 avril 2021

Vacances d'Eté : du 7 juillet 2021 au 23 juillet 2021

Autres possibilités pour l'accueil de vos enfants :

En plus des structures d'accueil des territoires voisins qui ont parfois des places disponibles, la MJC de Meythet propose de multiples activités les mercredi et pendant les vacances scolaires (prospectus en mairie) ou site : <http://www.mjc-centresocial-victorhugo.com/vacances-et-mercredis/>

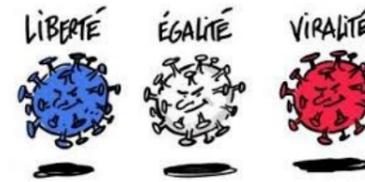


Hommage à Maryvonne Baldassini

adjointe à la mairie, aux affaires sociales
Une retraite bien méritée !

Aux manettes avec Bernard Seigle et Yves Guillotte lors du dernier mandat, elle a porté de nombreux projets, de l'organisation de la garderie Karapat au Marché de Noël, de la prise en charge de la restauration scolaire par la municipalité et de sa transformation en self-service, au soutien pour les personnes âgées avec le CCAS, toujours avec le sourire et la bonne humeur. Nos anciens apprécient les mardis du cinéma grâce à elle, même s'ils sont momentanément interrompus depuis que ce « satané virus » nous impose des précautions particulières avec la catégorie dite « fragile ».

Merci donc pour tout et prend enfin une retraite bien méritée , Maryvonne !



Le quotidien de la mairie a été bouleversé par la Covid-19. Fermeture totale puis fermeture aménagée et enfin « sens de la circulation » dans les locaux où des barrières ont été mises en place. Bien entendu les événements aussi ont été annulés ou réduits à leur plus simple expression...



Le personnel a donc eu beaucoup d'efficacité et de patience, d'autant plus que nous fonctionnons à effectif réduit depuis le mois de mai dernier, avec l'absence de notre secrétaire de mairie à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Cérémonie du 8 mai

Faute de véritable cérémonie cette année, les agents techniques de la mairie ont réalisé et posé une superbe jardinière en hommage aux morts de la dernière guerre mondiale 1939-1945 !



Distribution de masques

Les membres du conseil municipal se sont relayés pour une distribution de masques réutilisables, fournis par le Conseil Général, en mode Drive, sur toute une journée le 12 mai 2020.



Environnement

Les matinées de l'environnement de printemps et d'automne n'ont pas eu lieu cette année compte tenu des incertitudes liées à la COVID 19.

Notre jardin municipal n'a toutefois pas trop souffert car des bénévoles se sont chargés de nettoyer les chemins qui commençaient à être envahis ce printemps ! Si vous souhaitez apporter un coup de main, n'hésitez pas à vous manifester par mail ou téléphone à la mairie, ou par le formulaire de contact sur le site de Choisy.



...harmonieux, pour que notre commune soit un lieu de vie où tout le monde se sente bien. Ne vivons pas « à côté les uns des autres » mais ensemble dans un espace à partager avec tolérance mais respect des autres et de la nature !

LOISIRS EN FORET ET DANS LES CHAMPS

Nous rappelons aux habitants que les forêts et les champs sont des propriétés privées appartenant à des particuliers (agriculteurs par exemple, des personnes morales (entreprises, associations...) ou à la commune (voir à l'Etat mais ce n'est pas le cas à Choisy), et même si l'usage veut que tout un chacun s'y promène, **il convient de respecter ces lieux :**

PAS DE MARQUAGES A LA PEINTURE SUR LES ARBRES OU LES PIERRES ni D'AMENAGEMENT SPORTIF OU AUTRES FANTAISIEScomme cet exemple constaté d'Airsoft en forêt communale !



PAS D'ENGINS MOTORISES SUSCEPTIBLES DE DERANGER LA FAUNE OU DE DETERIORER LA FLORE DANS LES ZONES DE PROTECTION DEFINIES PAR L'ARRETE MUNICIPAL DU 29 MARS 2011 (PLAN DISPONIBLE SUR LE SITE OU EN MAIRIE); nous attirons votre attention sur le fait que la commune de Choisy comporte des espaces naturels sensibles (arrêtés de biotope) pour protéger des espèces remarquables.

Lien du plan : <https://www.choisy.fr/REGLEMENTATION-DE-L-ACCES-A>

VOISINAGE : LES ABOIEMENTS ET DIVAGATIONS DE CHIEN...TOUJOURS ET ENCORE !

Il y a un an, dans le numéro d'automne 2019 du Choisylien, une page complète (p.15) était consacrée au tapage diurne et nocturne. Malgré cela, nous continuons à avoir des plaintes. Nous rappelons aux propriétaires de chien que pendant leur absence, leur animal est susceptible d'aboyer sans discontinuer et de perturber tout le voisinage. Pensez aux autres !

De plus, ne laissez pas votre chien divaguer en dehors de votre propriété.... Il peut commettre des dégâts, faire ses besoins devant la porte des voisins ou tout simplement faire peur ou renverser un cycliste

SECURITE DES HABITANTS

TIRS A BALLE ou A BILLE, FLECHES etc Suite à deux incidents en septembre dernier, nous vous rappelons qu'il est interdit de s'adonner au tir près des voies publiques et des habitations. Cela vaut également pour les tirs de flèches quelles qu'elles soient.

CHASSE : comme chaque année nous sommes entrés en période de chasse : depuis 2016 les chasseurs mettent en place des panneaux pour prévenir des zones de chasses. **Si vous téléchargez l'application CHASSECO sur votre téléphone, vous aurez les jours et lieux de chasse par commune.**

VITESSE AU CHEF LIEU ET SUR LES DEPARTEMENTALES QUI TRAVERSENT CHOISY : Nous avons reçu une pétition d'habitants excédés par les vitesses excessives qu'ils subissent au quotidien. La gendarmerie procédera a des contrôles de vitesse sur les principales voies.

FEUX D'ARTIFICES : Là aussi nous commençons à recevoir des plaintes d'habitants qui retrouvent des débris d'engins pyrotechniques dans leur jardin, à plusieurs dizaines de mètres du feu d'artifice. Ces produits peuvent être nuisibles du fait de leur composition. Ils contiennent en effet des substances dites « pyrotechniques », ou plus précisément des matières explosives. Les tirs de feux d'artifice ou de pétards peuvent être dangereux pour les utilisateurs et les personnes se trouvant à proximité. Ils peuvent provoquer toutes sortes de blessures ou brûlures. Leur utilisation peut également provoquer des dégradations ou des incendies SURTOUT EN PERIODE DE SECHERESSE comme l'été dernier. Pour ces raisons, une réglementation spécifique a été mise en place avec 4 catégories. Nous vous recommandons de n'utiliser des feux que de catégorie 1 ou 2 (interdits aux moins de 18 ans) et de les limiter aux 14 juillet et 31 décembre.

Et voilà, c'est reparti pour une année scolaire que l'on espère plus complète et plus sereine que la précédente. Nous sommes très contents de retrouver tous nos élèves et d'accueillir de nouvelles collgues :

- Anne-Laure Villemot en CE1/CE2 et Johana Brunet qui complète son temps partiel (photo Anne Laure et Johana avec leur classe),
- Sandrine Pretot qui complète le temps partiel de Philippe Perrin en CE2/CM1 (photo Sandrine avec sa classe).

La directrice, Véronique Copin



Effet Covid...

Suite au confinement dû au COVID en mars 2019, qui a entraîné une organisation très contraignante, entre les fermetures puis l'ouverture par petits groupes jusqu'à la fin de l'année scolaire, les enfants ont eu enfin la possibilité de retourner à l'école dans des conditions plus acceptables et d'être accueillis par les enseignants et le personnel communal.

L'accueil s'est fait avec masque pour le personnel encadrant et les exigences sanitaires ont été compliquées, difficiles mais réalisées.

Merci à tout le personnel pour leur implication et leur professionnalisme.

Transport scolaire

Concernant le transport scolaire pour l'école primaire, nous nous interrogeons sur le fait que si peu d'enfants prennent le bus : 26 enfants en 2020 sur environ 160 scolarisés sur la commune.

C'est un service aux familles qui a un coût très important pour la collectivité ! L'utiliser contribuerait à réduire les encombrements et problème d'insécurité routière au niveau de l'école...Prendre le bus favorise la prise d'autonomie des enfants pour le collège.



Vous pourrez constater dans ce Choisylien que nous avons eu 17 naissances depuis le début de l'année ! Après des années creuses où nous avons dû fermer une classe de maternelle, la commune est repartie dans une dynamique positive au niveau de l'école.

Nous nous réjouissons de l'ouverture d'une troisième classe de maternelle en septembre 2020. Elle a nécessité des travaux d'aménagement et d'organisation ainsi que la création d'emplois.

A l'horizon 2023, quand ces enfants auront grandi, nous prévoyons l'ouverture d'une classe supplémentaire en école élémentaire et donc l'agrandissement du bâtiment.

FONCTIONNEMENT 2019

Recettes : 1 503,2 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 1 115 k€

COUPES DE BOIS, AFFOUAGE, FERMAGES : 10,9 k€
ATTRIBUTION DU FONDS GENEVOIS : 300 k€

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : 962,4 k€
(dont contributions directes 551 k€, taxes électricité 35,5 k€, DGF = dotation générale de fonctionnement 168,9,2 k€, DSR = dotation de solidarité 37,2 k€, Dotation de péréquation 24,6 k€, FCTVA 5,9 k€, compensation taxe additionnelle 109,7 k€, taxes foncières et habitation 29,6k€)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : 81,5 k€
(maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : 140 k€
(dont 130 k€ pour garderie/cantine /centre loisirs, 9,4 k€ location salles et divers, 0,6 k€ concessions cimetièrè)

DIVERS REMBOURSEMENTS : GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS : 8,4 k€

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS : 97,8 k€
(dont 68,8 k€ pour l'électricité, 6,1 k€ fournitures d'entretien, 5,2 k€ entretien bâtiments, 17,7 k€ pour la maintenance)

VEHICULES COMMUNAUX : 3,8 k€

ENTRETIEN VOIRIE, TERRAINS, BOIS ET FORETS : 111,6 k€
(dont 88,3 k€ pour la voirie, 12,7 k€ pour les bois et forêts, 2,7 k€ fleurissement, 5,5 k€ entretien stabilisé, 2,4 k€ entretien cimetièrè)

CHARGES DE PERSONNEL : 550 k€
(dont 310 k€ pour les titulaires et 38 k€ pour les non titulaires hors charge, 44 k€ pour les élus)

SCOLAIRE : 56,4 k€
(dont 2.7 k€ transport, 32,5 k€ pour alimentation cantine, centre loisirs et garderie, 5,9 k€ fournitures et 15,3 k€ en prestation de services)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : 9,4 k€

FRAIS DIVERS ET TAXES : 286,6 k€
(dont intérêts emprunts 46,2 k€, FPIC 41,3 k€, FNGIR 35 k€, divers)

INVESTISSEMENT 2019

Recettes : 615 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 1327,7 k€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 : 493,5 k€

EMPRUNT POUR CONSTRUCTION AUBERGE COMMUNALE CHEF LIEU : 450 k€

SUBVENTIONS : 13,4 k€
(dont Restaurant scolaire : 11,3 k€, Autres : 2,1 k€)

FCTVA (remboursement TVA) : 52,9 k€

TAXE D'AMENAGEMENT : 43,6 k€

AMORTISSEMENT (électricité) : 11,6 k€

REMBOURSEMENT EMPRUNTS : 251,2 k€

DIVERS : 26,3 k€
(dont PLU 25,3 k€ , outillage ST 1 k€ ,)

VOIRIE ET RESEAUX : 308 k€
(dont 66,3 k€ pour les eaux pluviales, 17,2 k€ pour le jardin communal, 182,6 k€ pour travaux voirie, 41,3 k€ pour les autres réseaux)

MOBILIER ECOLE ET CANTINE : 20,9 k€

BATIMENTS :
• SCOLAIRES : 17,5 k€
• Autres bâtiments : 27,3 k€

AUBERGE ET PORTAGE EPF : 617,2 k€

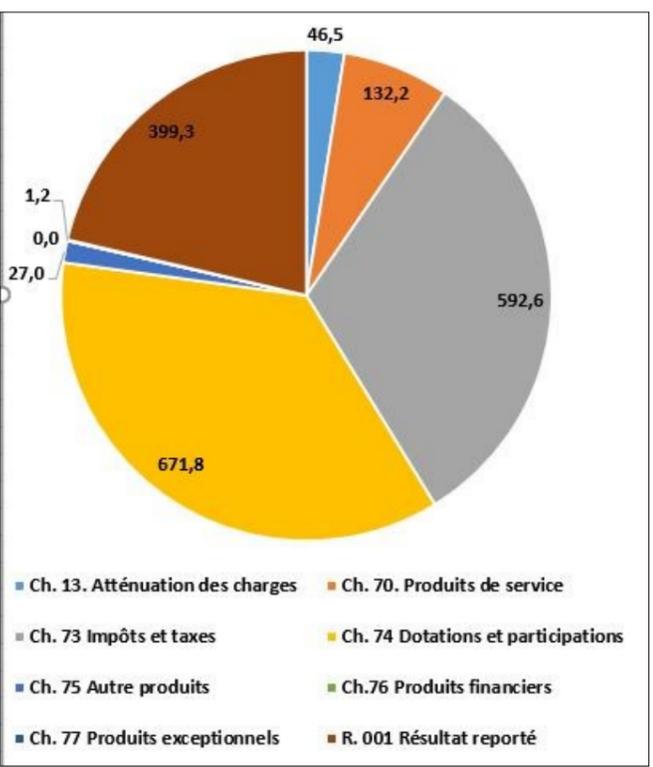
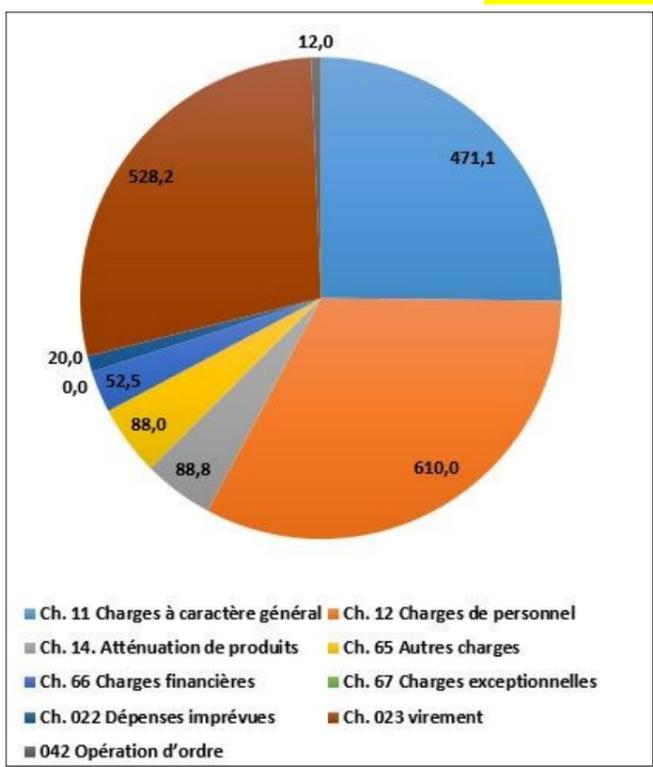
DEPENSES DIVERSES : 84,5 k€
(dont 49,4 k€ équipement informatique mairie et 34,5 k€ achat terrain, 0,6 k€ licence)

FONCTIONNEMENT 2020

Recettes : 1 870,6 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 1 870,6 k€



INVESTISSEMENTS 2020

Recettes : 2 230,3 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 2 230,3 k€

Les deux postes principaux sont l'auberge et locaux d'activités dont le financement s'étale sur la période 2017-2021 et l'enfouissement des réseaux aux Mégevands et à Rossy. A noter que la commune ne paie qu'une partie des frais de ces enfouissements qui se font à l'occasion de la mise en place de l'assainissement collectif (les Megevands) et de l'enfouissement de la moyenne tension par le SIESS (Rossy).

531,8 K €
AUBERGE COMMUNALE ET LOCAUX ACTIVITES

107 K €
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

255,7 K €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

14 K €
ETUDES ET ACQUISITION DE TERRAINS

10 K €
REVISION DU PLU

39 K €
AUTRES BATIMENTS PUBLICS

29,6 K €
EQUIPEMENT ET MOBILIER DE L'ECOLE

220 K €
TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX